

Rapport d'activité pour l'année 2015

Assemblée générale du 25 mars 2016

Rapport d'activité 2015

La transition, c'est maintenant!

La FRAPNA Drôme agit depuis le 16 mars 1977. Ses adhérents ont précisé leur objectif principal en mars 2014 : « La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée ».

La fédération s'emploie à préserver le patrimoine naturel de la Drôme pour qu'il reste un bien commun géré durablement. Elle est confrontée aux spéculateurs qui s'approprient les ressources naturelles et s'enrichissent en créant parfois même la pénurie.

Dans ses orientations, la FRAPNA Drôme rappelle qu'elle s'engage, avec une démarche non violente, pour une réorientation de notre société et de nos modes de vie préservant environnement, nature et biodiversité.

En 2015, les membres de l'association ont continué à partager leur passion pour la faune la flore et les milieux, leur attachement à une qualité de vie et leur solidarité avec tous les hommes. Ils ont dénoncé les projets destructeurs et participé à créer des alternatives.

Ces actions ont été menées en conformité avec les orientations votées en assemblées générales depuis plusieurs années : « Les urgences écologiques sont connues depuis plus de 50 ans, les solutions aussi. Nous sommes aujourd'hui dans le mur, le changement doit être immédiat. L'heure n'est plus aux débats et aux grands discours.»

4 piliers, c'est du solide

Les actions de la FRAPNA Drôme sont rangées dans 4 piliers depuis 2013 :

- 1. Pour sortir de la boulimie énergétique.
- 2. Pour considérer autrement la nature.
- 3. Pour préserver l'eau, les terres agricoles et naturelles.
- 4. Pour agir ensemble.

Chaque action est dotée d'un objectif principal qui doit prendre en compte les autres objectifs de l'association dans un souci de cohérence et de vision globale. L'organisation du projet de la FRAPNA Drôme à travers ses 4 piliers et ses sous-rubriques permet de décliner désormais toutes les communications de l'association : site Internet, épines drômoises, rapport d'activité annuel, compte rendu du conseil d'administration.

Priorité: agir ensemble

Le pilier « pour agir ensemble » encadre prioritairement toutes les actions menées par la FRAPNA Drôme : la force de la FRAPNA Drôme, c'est la force de ses adhérents, indispensables, nombreux, et acteurs du projet associatif.

Les orientations confirment que cette structure associative départementale est un précieux outil.

Il permet de se rassembler, de s'organiser, de développer un discours audible et cohérent, de garder la mémoire pour agir dans la pérennité. La FRAPNA Drôme ne gagne jamais seule sur un dossier, elle imprègne toute la société qui agit et réagit. L'association structure la protection locale de l'environnement bien au-delà de ses seules actions.

Le mode d'action de l'association est identique pour tous ses projets. Elle vise à animer la démocratie sur les enjeux environnementaux :

• mutualiser l'information, la diffuser,

- réunir des groupes, animer leur mobilisation, leur fournir une logistique et une organisation,
- élaborer ensemble des positions pour participer au débat public,
- communiquer, former, informer.

En 2015, 793 personnes dont 24 associations ont cotisé, mais ce sont finalement plusieurs milliers de sympathisants qui ont contribué aux objectifs de l'association.

Si l'enthousiasme et l'énergie sont croissants, le noyau dur des militants qui entretiennent l'outil régulièrement pour qu'il soit solide et cohérent appelle à être renforcé d'urgence en 2016.

La croissance des dons et gestes gratuits va-t-elle détruire l'économie de marché mortifère ?

Nous souhaitons que le plus grand nombre puisse comprendre les urgences écologiques auxquelles nous sommes confrontés. Souvent, nous essayons de mettre en avant la beauté de la vie et du vivant, comme si à travers cette passion partagée nous espérions trouver un appui supplémentaire pour trouver la capacité d'agir. Est-ce donc plus facile de se mobiliser pour sauver l'ours blanc que notre frère du Bengladesh ? Nous sommes acteurs et victimes d'une économie de marché qui anéantit les deux hypothèses indispensables à notre survie : notre solidarité et les ressources naturelles de la planète.

Dans cette logique économique, notre monde au bout de sa croissance ne permet plus la rentabilité demandée par une poignée d'investisseurs toujours plus gourmands...

Au contraire, notre espoir repose sur nos réseaux alimentés par les dons et les gestes gratuits qui continuent à fonctionner en dehors de ce tourbillon mortifère.

Pour les faire vivre, nous agissons et nous disons comment nous agissons. Ensemble, nous recherchons une expression commune ouverte à la contribution de personnes nouvelles. Loin de tous échanges marchands, nous continuons alors à agir mieux et plus nombreux.

Nous espérons que les subventions publiques et les dons continueront à soutenir cet antidote associatif, fragile potion face à la gravité de l'empoisonnement...

En 2015, comme l'avait souhaité l'assemblée générale et dans la continuité des textes adoptés depuis 2007, l'action s'est poursuivie pour que l'association dispose de moyens adaptés à son projet. Trois leviers ont été utilisés cette année encore:

- Demande exclusive de subventions sur la globalité de notre projet auprès de tous ses partenaires.
- Réduction des dépenses.
- Appel aux dons, à l'implication des adhérents dans le fonctionnement.
- « Soyons le changement que nous voulons voir dans ce monde » disait Gandhi.

La FRAPNA se transforme à l'image de la société qu'elle souhaite et recherche sans cesse une plus grande cohérence: ne plus gaspiller, développer des ressources locales citoyennes renouvelables, préserver la qualité de vie, générer du bonheur, de la convivialité.

I. Pour sortir de la boulimie énergétique

1) Sortir du Nucléaire

Historique

Au début des années 1960, la France réfléchit à la construction de réacteurs nucléaires... Au début des années 1970, EDF est autorisée à construire six premiers réacteurs nucléaires, deux à Fessenheim puis quatre à Bugey dans l'Ain.

Le choc pétrolier de 1973 montre la fragilité énergétique de la France, qui accélère et développe la construction de centrales nucléaires. Le contrat programme de 1974 lancera en particulier la construction des centrales locales de Cruas (07) et du Tricastin (26), deux fois quatre tranches de 900 MWe exploitées par EDF. En 1977, la Drôme a, de plus, « la chance » de bénéficier du projet d'implantation de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte par EURODIF.

La centrale du Tricastin sera mise en service en 1980 et 1981, la centrale de Cruas en 1984 et 1985.

Les catastrophes de Tchernobyl en 1986 puis de Fukushima en 2011 viendront confirmer toutes les craintes exprimées par les anti-nucléaires particulièrement les militants à l'origine de la FRAPNA mobilisés contre Superphénix en 1977.

Dès sa création, la FRAPNA Drôme dénoncera l'engagement nucléaire français, et particulièrement l'impact et les dysfonctionnements de la centrale drômoise.

La FRAPNA Drôme est adhérente du réseau Sortir du Nucléaire, travaille depuis sa création avec la CRIIRAD et siège à la commission locale d'information du Tricastin.

La centrale du Tricastin a dépassé désormais les 30 années de fonctionnement. Elle est exposée au risque d'inondation et de séisme et est située à proximité de trois aéroports et dans un complexe nucléaire et chimique comprenant six sites Seveso.

Dès 2010, la FRAPNA Drôme demandait aux responsables la fermeture immédiate de cette centrale pour laquelle la probabilité d'accident grave n'arrête plus de croître.

En 2013, une présence anormale de Tritium a été détectée dans les eaux souterraines sous le réacteur, sans que l'origine ne puisse être identifiée.

Pour la FRAPNA Drôme, cette fermeture est plus que jamais prioritaire, elle met en cause notre survie...

En 2014, les adhérents de la FRAPNA réunis en Assemblée Générale Ordinaire adoptent à l'unanimité la motion suivante :

Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs

Les quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin mis en service en 1980-1981 avaient été conçus pour une durée de vie de 30 ans.

L'Autorité de Sureté Nucléaire a jugé le 3 décembre 2010 que le réacteur n°1 était apte "à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires" par EDF.

Le 6 février 2015, l'ASN a annoncé l'autorisation de fonctionnement au-delà de trente ans du réacteur n°2 de la centrale du Tricastin à la suite de sa visite décennale.

C'est la première fois en France que des réacteurs pourront fonctionner au moins jusqu'à 40 ans.

De nombreux nucléocrates demandent leur prolongement jusqu'à 60 ans !

Cette centrale cumule les défauts : plus de 20 microfissures sur la cuve du réacteur... Elle est exposée aux risques d'inondation, de séisme et de chute d'avion. Sa protection est impossible à assurer comme l'a montré l'intrusion des militants de Greenpeace le 15 juillet 2013.

L'analyse des incidents déclarés par l'exploitant à l'ASN depuis l'an 2000 montre une augmentation significative des défaillances techniques (non tenue au séisme de robinets, sources d'alimentation électriques indisponibles...) : 12 incidents en 2012, 8 en 2013, 15 en 2014 et déjà 2 début 2015.

Les résultats des tests de sécurité montrent que la centrale de Tricastin ne répond pas à tous les critères européens.

Les 55 hectares du site de la centrale sont pollués. Plusieurs fuites de tritium dans la nappe ont été détectées. Les eaux sous la centrale témoignent d'une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée. L'eau polluée est récupérée, stockée dans une enceinte en principe étanche, diluée puis rejetée dans le canal de Donzère-Mondragon. Mais la pollution n'a pas été éliminée.

Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les dangers externes se sont accrus : survols de certaines centrales par des drones, attentats de janvier. L'ineptie des périmètres des plans particuliers d'intervention et des plans d'urgence a été largement démontrée.

Cette centrale ne produisant que 6 % de la production d'électricité française, sa fermeture pourrait être largement compensée par des mesures d'économies énergétiques.

Alors que l'ASN envisage d'autoriser la prolongation de l'activité d'autres réacteurs, les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée générale le 27 mars 2015 demandent la fermeture de la centrale du Tricastin et le confinement de la pollution.

Actions 2015

Campagne pour la fermeture du Tricastin

En conformité avec la décision de l'AG, l'équipe de la FRAPNA Drôme a éclairé tout au long de l'année 2015 les risques que l'industrie nucléaire fait porter à la population :

- 1. Le transport des substances radioactives : avec la CRIIRAD, les *épines drômoises* montrent en mars que le risque du transport de substances radioactives sur les trains ou camions n'est pas évalué.
- 2. L'affaire FBFC : à l'intérieur de l'établissement FBFC Romans, le transfert de matières fissiles d'un atelier à un autre peut notamment être réalisé à l'aide de bouteillons. Les matières fissiles peuvent se présenter sous une forme humide ou sèche. En 2012, il a été constaté qu'un nombre important de bouteillons de matières humides ne respectaient pas les règles d'identification, d'entreposage et de transfert interne qui leur sont applicables. Le réseau Sortir du Nucléaire a déposé une plainte en 2013 classée sans suite. Depuis, les incidents se sont multipliés en 2013 et 2014. La FRAPNA Drôme, membre de la CLI FBFC, a alimenté le dossier instruit par le réseau Sortir du Nucléaire pour déposer avec la FRAPNA Drôme et SDN 26/07, une citation directe afin de passer outre la décision du procureur et obtenir une condamnation significative de la FBFC. L'affaire aura subi un certain nombre de rebondissements décrits dans les épines : changement d'exploitants de FBFC à AREVA NC, puis report de la date d'audience, AREVA attaquant même à la dernière minute le fonctionnement démocratique des associations qui l'attaquent, espérant ainsi éviter que l'affaire ne soit pas jugée sur le fond! Le Conseil d'Administration décide que chacun de ces dossiers exposés dans les épines sera illustré par Pierre Ballouhey, permettant ainsi sur une année de disposer d'un jeu de 4 affiches permettant de lancer une campagne dès l'AG 2016. En juin 2015, voilà les cyclistes sortant de la Via Rhona pour faire le tour du Tricastin, équipés contre les radiations...
- 3. Le refroidissement des centrales nucléaires : le besoin d'eau des centrales devient problématique dans un contexte de pénurie prévisible. Les spécialistes de la gestion de l'eau tirent la sonnette d'alarme dans les *épines*. Le danger du nucléaire se renforce avec le dérèglement climatique. Ballouhey propose alors sa deuxième illustration pour la campagne avec le père Noël qui s'arrête au-dessus de Tricastin.
- 4. Les suites de Tchernobyl, encore et encore : dans les *épines*, la CRIIRAD communique les résultats de ses études sur les sols dans les Alpes du Nord. Dans le Mercantour, certains prélèvements sont radioactifs, à traiter comme des déchets dangereux! « Sieste toxique », titre la revue de la FRAPNA Drôme. Pierre Ballouhey propose son dessin sur ce champignon qui n'est non-seulement plus comestible, mais à mettre en déchetterie avec les toxiques !
- 5. Enfin le dossier du numéro des *épines* sorti peu avant cette AG permettra d'amener la quatrième illustration de la campagne. Mais arrêtons-nous là et gardons la suite pour le rapport d'activité de l'année prochaine...

Réseau Sortir du Nucléaire :

La FRAPNA Drôme contribue au Réseau Sortir du Nucléaire et diffuse ses actions. Fin 2015, des solutions semblaient pouvoir être envisagées pour que le Réseau continue à exister et trouve une organisation pour dépasser les conflits internes. En 2016, le congrès aura-t-il permis de pérenniser ce mouvement qui continue à apporter une grande visibilité à la lutte anti-nucléaire française ?

Animations locales:

La FRAPNA a participé à la chaîne humaine du 14 mars 2015 qui visait à relier la centrale du Tricastin à Marcoule puis Cadarache. Des adhérents se seront mobilisés le 26 avril 2015 pour demander l'arrêt du nucléaire devant la plaque commémorative de Tchernobyl, 29 ans après l'accident... Le siège de la FRAPNA aura permis la réunion de mouvements anti-nucléaire dont l'association Sortir du nucléaire 26 07.

CLI FBFC CLIGEET:

La FRAPNA Drôme participe aux deux commissions d'information et au bureau de ces commissions pour le suivi des installations nucléaires de Romans et du Tricastin. Ce travail est réalisé en pleine collaboration avec la CRIIRAD qui est également membre de ces commissions et du réseau Sortir du nucléaire. Notre vigilance au sein de ces structures se veut avant tout citoyenne, luttant contre la technocratisation volontaire des opérateurs AREVA et EDF en mettant toujours au centre de nos préoccupations la sûreté, le bien être des citoyens et du personnel travaillant au sein de ces structures. A l'heure où les difficultés économiques semblent de plus en plus présentes dans le secteur du nucléaire, nous devons lutter pour que la sécurité soit prioritairement prise en compte loin devant les motifs économiques.

Ainsi nous demandons, que toute réponse de l'opérateur donnée à l'autorité de sûreté nucléaire à la suite d'un événement significatif au sein des structures nous soit donnée dans des délais raisonnables et non comme il était fait précédemment en année N+1.

Les excuses invoquées du secret technique ou militaire ne nous semblent pas justifiées notre rôle de citoyens vigilants doit nous permettre d'obtenir en temps voulu les informations demandées.

Nous avons également participé aux commissions spécifiques sur le démantèlement de Georges Besse 1 et du plan de protection du site de Romans AREVA NP, nous étions présents lors des visites de sites. L'ensemble de ces démarches sont régulièrement reprises dans notre revue des *épines*.

Nous devons également participer à la commission nationale des Commissions locales.

Actuellement l'ensemble de ce travail repose sur quelques personnes. Nous souhaitons réunir régulièrement les adhérents intéressés dans des rencontres d'information et de préparation afin d'agrandir le groupe des adhérents de la FRAPNA impliqués dans ce travail.

Communication:

Site: www.frapna-drome.org/index.php/energies/nucleaire

Ces dossiers ont fait l'occasion de plusieurs communications en direction des adhérents et ont alimenté le site Internet. Les extraits des 4 numéros des *épines* de 2015 sont dans les fichiers ci-dessous :









180 Transports radioactifs.pdf

181 FBFC Motion 182 Pollution 183 Centrale et fermeture Tricastin Dradioactive des sols Eréchauffement Dessir

Perspectives

La motion votée lors de notre assemblée générale du 27 mars 2015 « arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs » prend tout son sens l'année des 30 ans du triste anniversaire de Tchernobyl. La FRAPNA Drôme appuiera la prise de conscience de l'opinion sur le sujet du nucléaire : avec l'aide des autres pays européens, sortir du nucléaire est une évidence, comme lutter contre le réchauffement climatique...

2) Stopper les recherches de gaz de schiste

Historique

Depuis février 2011, la FRAPNA Drôme participe avec les collectifs de la Drôme et d'autres départements opposés aux recherches et à l'exploitation des huiles et du gaz de schiste à toutes les actions permettant d'exprimer cette opposition.

Actions 2015

En 2015, elle a continué à être présente aux coordinations de ces collectifs.

- Les permis de recherche de gîtes géothermiques à basse température accordés en 2015 sur des communes des agglomérations de Valence et Montélimar continuent à mobiliser l'attention des adhérents. Les couches géologiques visées sont les mêmes et les techniques sont équivalentes (camions sismiques...).
- Nous avons dénoncé le projet de loi « pour la croissance et l'activité » dite loi Macron qui facilite les modalités d'instruction des demandes de recherches de gaz de schiste.
- La réattribution à Total fin janvier du permis de recherches de Montélimar par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val d'Oise) a relancé la mobilisation provoquant le rassemblement de Barjac auquel les adhérents de la FRAPNA ont participé en nombre.

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/energies/gaz-de-schiste

Perspectives

Ségolène Royal affirme qu'il ne devrait plus y avoir de permis pour rechercher les gaz de schiste. Le nouveau code minier, qui est en cours de réforme, devrait intégrer cette interdiction : cette disposition s'appliquerait à tous les permis de recherche d'hydrocarbures en cours de validité et aux demandes de permis en cours d'instruction.

La réforme du code minier, en chantier depuis 2010, va-t-elle enfin aboutir ? C'est un serpent de mer et il faudra être mobilisés et vigilants pour que les 133 demandes de permis en cours d'instruction en France soient rejetés et que ceux qui ont été accordés soient abrogés.

3) Refuser les mégacentrales biomasse

Historique

Le département de la Drôme avait décidé de valoriser les rejets thermiques de la centrale de Tricastin en 1979. Cette opération a permis l'installation de quelques entreprises localement (serres, ferme aux crocodiles) mais ses dysfonctionnements auront surtout coûté plus de 44 millions d'euros aux contribuables drômois! Une centrale biomasse sera mise en place pour remplacer la production d'eau chaude assurée par l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 1. Cette nouvelle idée viendra s'ajouter à la pile des erreurs précédentes avec, encore une fois, des conséquences écologiques et économiques graves. Nous avons dénoncé la centrale de cogénération biomasse de Pierrelatte et les projets similaires destructeurs dans les départements voisins. Malgré nos multiples alertes auprès des responsables et des associations, nous n'avons pas pu bloquer la mise en fonctionnement de celle de Pierrelatte en décembre 2012.

Actions 2015

Pour la centrale de Pierrelatte, rien ne va plus ... Au printemps, DES (Drôme Energie Service), une société qui exploite la centrale, a demandé par voie de presse à AREVA Renewables (constructeur de l'équipement) d'assumer ses responsabilités, en réparant de manière pérenne les erreurs de conception de la centrale biomasse de Pierrelatte, et en évitant ainsi des conséquences néfastes pour l'économie locale ! Depuis 1979, combien ces errances (industries nucléaires incluses) ont-elles coûté à l'économie locale ?

Ce communiqué de DES est au niveau de ce que la FRAPNA avait prévu. Les pissotières à roulettes de Pierrelatte avaient déjà coûté 44 890 589 euros au département de la Drôme, il n'y avait aucune raison de s'arrêter à si peu.

Les responsables départementaux défendaient avec conviction ce beau projet de centrale à cogénération biomasse, cette aventure industrielle... En 2011, les *épines* écrivaient :

« Le 10 octobre 2011, des membres du bureau de la FRAPNA Drôme rencontrent le Conseil Général qui souhaite échanger sur ce dossier. Lors de cet entretien, Gérard Chaumontet (Vice-Président chargé de l'économie), Philippe Leeuwenberg (Conseiller général de Die délégué à la filière bois) et Alain Kerharo (directeur adjoint des services) affirment que le Conseil Général n'a pas d'obligation contractuelle avec les entreprises utilisatrices du réseau de chaleur, et ne participera donc plus au fonctionnement de ce réseau qui s'autofinancera : seule l'entreprise Coriance sera responsable de l'équilibre financier du projet qui ne coûtera désormais plus un euro au département...

Les représentants du Conseil Général déclarent que le Département a choisi de soutenir à nouveau cette aventure industrielle pour permettre le maintien des emplois créés localement autour de ce réseau de chaleur. Compte tenu de l'arrêt proche de l'usine d'enrichissement d'uranium, il y urgence à trouver une solution. Pour eux, cette centrale biomasse est une opportunité pour stimuler et structurer mieux la filière bois locale qui devra s'organiser pour répondre à cette demande importante.

Interrogé sur le réalisme du plan d'approvisionnement, Philippe Leeuwenberg confirme qu'aucune étude n'a été encore finalisée pour permettre d'évaluer les potentialités de la forêt drômoise. Des études sont en cours sur le Vercors et les Baronnies, mais leurs conclusions seront connues au plus tôt en 2012. Le Conseil Général aurait consulté les experts de la forêt qui estimeraient que les potentialités de la forêt locale sont largement suffisantes. Pour répondre aux inquiétudes de la FRAPNA qui dispose de conclusions inverses, il sera proposé de recommander à l'exploitant de la chaufferie d'être respectueux des bonnes pratiques forestières.

Sur l'aspect financier, P. Leeuwenberg déclare que le montage permet de fournir une chaleur au prix 17€/MW pour les serristes, et au prix de 50 €/MW pour les logements puis l'usine d'AREVA qui vient aussi se raccorder. La revente de l'électricité issue de la cogénération à EDF confortera cet équilibre. »

Dans un rapport intitulé « carbone et forêt », Philippe Lebreton pour un collectif d'Associations intégrant la FRAPNA, démontre les hypothèses suivantes : « Si l'on veut que la biomasse ligneuse participe de manière significative à la consommation énergétique dite « finale » de notre pays (166 Mtep en 2012), une contribution de 10 % concernerait la quasi intégralité de nos forêts, publiques et privées.... »

Il conclut : « la révision et une conduite apaisée de nos voitures permettraient sans trop d'efforts d'économiser 25 % de notre consommation, soit 10 Mtep, plus de la moitié de notre potentiel ligneux (sans parler de notre portemonnaie, ou de notre santé...). »

La FRAPNA Drôme a contribué à un documentaire diffusé par actu-environnement dénonçant cet équipement. A voir sur le lien suivant : http://www.actu-environnement.com/ae/news/centrale-biomasse-bois-energie-foret-francaise-danger-25474.php4

Communication

Site: www.frapna-drome.org/index.php/energies/megacentrales-biomasse

Perspectives

La FRAPNA dénoncera l'impact des coupes rases sur l'environnement drômois. Ces coupes seront à surveiller face à une demande forte provoquée par la centrale de Gardanne. L'association rappellera au Conseil départemental de la Drôme ses engagements à ne pas subventionner le manque à gagner de la Société Coriance. Dans cette affaire de Pierrelatte, la construction de démarches rationnelles dans l'intérêt commun est dévoyée par des lobbies économiques qui voient dans ce mouvement l'occasion de faire de nouveaux profits, aspirant au passage des subventions ou des aides des collectivités. Ces lobbies trouvent facilement l'appui d'élu ambitieux de gauche ou de droite jurant que leur mandat sera l'occasion de grandes réalisations. Enrobé dans un beau discours moderne, les projets industriels inadaptés et paradoxaux se multiplient. Sur notre territoire, les lobbys nucléaires auront imposé le développement d'une production énergétique centralisée dangereuse et poussant au gaspillage. Dans la même idée, la centrale biomasse de Pierrelatte développe les mêmes excès. Après le gaz de schiste, voilà des grandes sociétés d'investissement qui veulent développer à Valence la géothermie profonde. Derrière des présentations trompeuses, notre territoire est de moins en moins organisé autour d'un projet politique durable répondant à l'urgence écologique.

Les investissements des collectivités devraient pourtant prioritairement engagés l'efficacité énergétique des bâtiments, des déplacements, et le changement vers la sobriété énergétique. Le potentiel solaire et éolien est ensuite immense et devrait permettre un vrai développement d'énergie locale. Il faudra être vigilant pour que ces productions d'énergies soient adaptés aux besoins locaux et ne consomment pas des espaces naturels ou agricoles. Le contrôle de leur mise en œuvre par les citoyens est donc indispensable

4) Refuser la géothermie à très grande profondeur

Actions 2015

En décembre 2014, des enquêtes publiques ont eu lieu sur deux demandes d'autorisations de recherches de gîtes géothermiques à basse température sur des communes des agglomérations de Valence et Montélimar. La FRAPNA a constitué un groupe de travail. En 2015, ce groupe de travail a publié un dossier de synthèse sur les *épines* 180 du printemps. La municipalité de Valence a présenté, à ce groupe, le projet de l'entreprise Fonroche visant à mettre en place une exploitation de la géothermie à grande profondeur sur la ville. L'objectif serait d'alimenter en eau chaude la centrale de chauffage urbain de Valence le Haut. Sous prétexte de développement durable on veut faire passer des projets qui semblent séduisants mais qui ne sont pas automatiquement aussi durables ! La géothermie profonde peut faire partie de ces « faux nez » dans des régions comme la notre où l'eau va se raréfier et doit donc être prioritairement protégée. Nous ne sommes pas en Islande , ce qui est vrai dans un pays n'est pas systématiquement reproductible dans un contexte géologique et hydrique totalement différent. La FRAPNA Drôme s'opposera à ce projet qui a un très mauvais rendement énergétique, met en danger l'eau potable, et alimente des logements qui restent pour la plupart des passoires thermiques faute d'investissements.

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/energies/geothermie

Les adhérents ont été mobilisés et la FRAPNA a adressé un courrier aux communes concernées pour demander des réunions publiques d'information. Un article a été publié dans les *épines drômoises* en décembre 2014 : « le sous-sol drômois et ardéchois convoité ».



Perspectives

L'implantation d'un forage de géothermie profonde envisagé sur Valence en est un exemple flagrant d'une affaire qui, sous des airs écologiques, semble avant tout une affaire commerciale au dépend des citoyens. Les adhérents de la FRAPNA devront rester vigilants et réactifs.

5) Limiter l'impact des déplacements

Historique

La FRAPNA Drôme est investie depuis son origine dans le changement indispensable à mettre en place pour réduire l'impact de nos déplacements. La FRAPNA Drôme aura participé à mettre en place d'autres manières de pratiquer le tourisme et la fréquentation de la nature (opérations « la nature sans ma voiture » et « petits gestes grand changement »). Elle participe à la lutte pour le maintien du réseau ferroviaire, fréquence et desserte, travaille au développement du vélo avec l'association adhérente Roulons en Ville à Vélo, a proposé le covoiturage avec diverses organisations, a contribué aux débats publics sur les autoroutes drômoises, participe à l'association Air Rhône-Alpes pour le contrôle de la qualité de l'air... Chaque année, la FRAPNA communique pour dénoncer l'image et l'impact du rallye historique Monte-Carlo en Drôme Ardèche.

Actions 2015

Dans le cadre des 13èmes rencontres de l'écologie au quotidien, le samedi 31 janvier à Crest, la FRAPNA Drôme a provoqué et animé une réunion sur le thème « Déplacements doux, voies vertes et mobilité ». Avec Roulons en Ville à Vélo, Vélo dans la Ville, et la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Les déplacements doux contribuent à tous les objectifs du projet de notre association de préservation de l'environnement. Ils permettent de sortir de la boulimie énergétique, de prendre le temps de considérer la nature et d'agir ensemble. Infrastructures réduites et faible impact préservent les milieux naturels, l'eau et l'air. Le développement des voies vertes est une belle réussite départementale et régionale : elle va permettre aux drômois de passer d'une pratique de loisir à une pratique quotidienne pour aller à l'école ou au travail. Pour cela, il faudra encore améliorer la continuité, sortir d'une signalétique de boucle, mettre en place partout des panneaux directionnels pour les piétons et cyclistes. De nombreux points noirs limitent encore l'usage quotidien du vélo pour les enfants, les complémentarités avec les transports en commun progressent mais sont encore à améliorer...

Contribution au Plan de Déplacements Urbains des communes du Syndicat Mixte « Valence Romans Déplacements » et Réunion publique sur les déplacements : Engagé dès 2010 par le Syndicat Mixte Valence Romans Déplacements (VRD), le plan de Déplacements Urbains (PDU) couvrant 64 communes des aires urbaines de Valence, de Guilherand – Granges et Saint Péray, et de Romans / Bourg de Péage a fait l'objet d'une enquête publique du 19 octobre au 20 novembre 2015. Ce Plan prévoit les déplacements, les différents modes de transport et les infrastructures de transport pour les 15 années à venir.

Devant l'importance de ce Plan pour le quotidien des habitants des 64 communes et des 544 000 habitants concernés, nous avons après des réunions de travail avec la CLCV et Bien Vivre à Chabeuil, décidé de tenir une Réunion Publique le 10 novembre 2015 à la Maison de la Vie Associative à Valence.

Cette réunion à laquelle ont participé plus de 50 personnes a permis de présenter les grandes lignes de ce Plan de Déplacements Urbains, d'en situer les enjeux et d'ouvrir un débat animé avec les personnes présentes.

Ont été mis en évidence :

 un manque de communication et de concertation ressenti par les associations concernées et les habitants (une seule réunion publique entre 2012 et 2015) et des groupes de travail notamment sur les 2 roues,

- le dossier du PDU constitue davantage un catalogue de bonnes intentions que les actions effectivement attendues par les habitants du territoire pour que leurs déplacements quotidiens, quels qu'en soient les modes, soient facilités au cours des 15 années à venir,
- les parts modales constatées en 2015 (plus de 66 % pour tous les déplacements, plus de 80% pour les seuls déplacements domicile travail, en voitures particulières, 6% en Transports
 Collectifs (TC) alors qu'ils étaient de 5% en 1991 et que des efforts financiers importants ont été consentis par les collectivités et les contribuables pour développer les TC, 2 % en vélos alors qu'ils étaient de 5% en 1991) sont préoccupantes,
- l'étalement urbain qu'a connu le territoire hors des villes-centres depuis les années 80, notamment de 2006 à 2011, rend très difficile et souvent impossible toute desserte par les transports en commun de nombre de secteurs trop peu densément urbanisés.
- Les actions projetées pour les 15 années à venir par le PDU sont pour 50% d'entre elles encore en cours d'études, seules 20% constituent des actions opérationnelles pour les transports collectifs avec notamment de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des aires de covoiturage, des parkings relais, ... et 30% des actions projetées sont encore au niveau des intentions,
- parmi les actions projetées, l'utilisation des réseaux ferrés existants (Valence –Romans, Saint Péray – Tournon) pour des dessertes ferroviaires cadencées n'est pas considérée comme devant être opérationnelles mais est seulement évoquée...peut être pour un PDU futur!
- Les investissements prévus par le PDU concernent des études complémentaires pour 2,5 à 3 millions d'euros, des actions opérationnelles (BHNS, covoiturage, parkings relais, signalétique, ...) pour 25 à 45 millions d'euros et le financements de nouveaux ouvrages d'art (ponts sur le Rhône et l'Isère) et de nouveaux aménagements de carrefours (Couleures, route de Montélier / LACRA,...) pour 120 à 130 millions d'euros,
- l'impact du PDU sur l'environnement et sa cohérence avec les documents régionaux tels que le Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE) ne sont pas du tout assurés.

Nos interrogations sur la pertinence des actions proposées par ce PDU qui engage les déplacements de 544 000 habitants jusqu'en 2030 sont fortes :

- Ce PDU se limite à satisfaire a minima aux textes réglementaires et sa compatibilité avec le SRCAE est douteux, (sa compatibilité avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est par contre certaine sur l'agglomération VRSRA puisque ce PCET n'existe pas !)
- Comment seront desservies par les transports en commun les périphéries urbaines souvent peu denses ?
- Les investissements pour des actions opérationnelles concernant les TC sont limités à 25 / 40 millions d'€ alors que les investissements pour des infrastructures routières nouvelles (ponts, carrefours, déviations) s'élèvent à plus de 120 millions d'€. Cette répartition des investissements pour les transports en commun et la voiture individuelle ne va-t-elle pas donner un nouvel élan à la voiture individuelle et se traduire par une augmentation à plus de 70% des déplacements « tous motifs » par ce mode de transport ?
- Les schémas pour les « mobilités actives » et notamment les deux roues ne sont pas aboutis et présentent encore trop d'incohérences,

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/energies/limiter-l-impact-des-deplacements

Un communiqué de presse a été diffusé pour inviter le public à participer à la réunion organisée par la FRAPNA à Valence. L'atelier déplacements de la FRAPNA Drôme s'est aussi mobiliser pour écrire l'article des *épines* 183 de l'hiver intitulé « *Ils se déplacent beaucoup* » disponible dans le fichier ci-dessous :





Perspectives

L'organisation des déplacements sur un territoire est symbolique de son adaptation aux enjeux écologiques. Sur notre département impacté par la voiture individuelle, la marge de progression est énorme. Les adhérents se mobiliseront pour faire progresser ce territoire et pousser à son adaptation aux hypothèses socio-économiques et environnementales de demain.

6) Trouver des solutions : NégaWatt, centrales citoyennes...

Historique

La FRAPNA Drôme s'est engagée depuis son origine à dénoncer l'impact des différents modes de production centralisée de l'énergie, particulièrement du nucléaire. La plus vertueuse des énergies est celle que l'on ne consomme pas. Avec ses opérations « petits gestes grand changement », l'association appelle à trouver des alternatives collectives et individuelles pour sortir de la boulimie et produire l'énergie localement. Le fournisseur en électricité des locaux de la FRAPNA est depuis plusieurs années Enercoop.

Actions 2015

Brame du cerf et chauffage bois : le 8 octobre, une animation a été mise en place pour coupler l'observation du brame du cerf à la clairière de Malatra avec la visite de la chaufferie au bois de l'hôtel de la forêt à Lente. Cette action a été organisée en partenariat avec l'ADIL Drôme Info Energie. Il s'agissait de promouvoir l'utilisation intéressante et rationnelle du bois comme ressource énergétique de proximité.

Eclairage nocturne bâtiments non-résidentiels : depuis le 1er juillet 2013 les enseignes lumineuses, dans les villes de moins de 800 000 habitants, doivent être éteintes la nuit, entre 1 heure et 7 heures du matin. En partenariat avec l'association Sortir du Nucléaire 26/07, la FRAPNA a souhaité rappelé au Maire de Valence qu'il devait faire respecter cette règle sur sa ville.

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/energies/solutions

II. Pour considérer autrement la nature

1) Abolir la chasse de divertissement

Historiaue

La FRAPNA Drôme a toujours dénoncé l'organisation de la chasse française qui échappe à la démocratie. Grâce à une législation ancienne leur donnant, pouvoir et financement, les chasseurs s'approprient la faune sauvage et la nature pour leur seul plaisir. L'impact de leur pratique est nié: prélèvement excessif sur certaines espèces en voie de disparition (Tétras Lyre), prédation sans considération pour l'équilibre des écosystèmes, destruction des habitats lors des battues, circulation motorisée dans la nature et surtout insécurité pour tous les promeneurs pendant les périodes d'ouverture.

Les chasseurs disposent d'une capacité de mobilisation et d'un pouvoir d'influence : aucun responsable politique ne prend le risque de les affronter. Ils sont donc confortés dans leur position, autorisés à faire du prosélytisme dans les écoles, renforçant leur image trompeuse de gestionnaires responsables de la nature.

Il s'agit pourtant d'une petite minorité masculine vieillissante qui s'empare d'un bien commun au détriment de l'intérêt général et tente d'imposer ses valeurs archaïques, guerrières et patriarcales. La FRAPNA Drôme appelle à résister, à se rassembler, à libérer la parole de la majorité, à renforcer son argumentaire et à agir.

Depuis 1985, la FRAPNA propose d'aider ceux qui veulent faire sortir leur terrain de la chasse (procédure et pancartes mises à disposition). En 2012, l'association a publié le manifeste contre la chasse de divertissement qu'elle continue à diffuser.

La FRAPNA Drôme, bien que très minoritaire, continue à participer à la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, CDCFS, qui définit les plans de chasse.

Actions 2015

Sortir ses terrains de la chasse : La FRAPNA Drôme a pu accompagner 2 propriétaires pour les aider à sortir leur terrain de la chasse. Une centaine de pancartes « réserve de chasse » ont été vendues au cours de l'année pour équiper différents espaces.

Abolir la chasse de divertissement : Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement a été diffusé dans les animations de l'association et auprès de tous les partenaires. La FRAPNA Drôme a demandé aux autres associations du réseau FRAPNA d'adopter sa position.

Protection des espèces : La FRAPNA Drôme avec son avocate continue à ester en justice contre les braconniers détruisant des espèces protégées. (En 2015, recours contre un braconnage de rapaces sur Aubenasson.)

Chamois en Drôme : depuis plusieurs décennies, la FRAPNA Drôme demande que la chasse du chamois soit limitée, voire interdite. Dans les *épines* 183 de l'hiver, le point est fait sur le chamois drômois pour rappeler la situation. (Lire extrait *épines* 183 ci-dessous).

La réserve des Hauts Plateaux du Vercors: La modification du règlement de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors est prévue dans les textes, c'est le cas en ce moment, mais les chasseurs profitent de cette opportunité pour demander plus de pression de chasse sur la réserve. Ils s'appuient sur la demande de l'ONF (Office National des Forêts) qui demande plus de prélèvements de cerfs et sangliers en raison des dégâts sur la forêt qui leurs sont attribués.

Pour faciliter les prélèvements, les chasseurs demandent donc des parkings sur la réserve pour accéder plus facilement au lieu de chasse, des points d'accès pour les véhicules pour récupérer le gros gibier, la possibilité de chasser avec les chiens plus longtemps et la possibilité de circuler en véhicule quand il y a peu de neige. Cette augmentation de la pression de chasse, alors que la fréquentation dans la réserve par les randonneurs s'accroît, va inévitablement augmenter le risque d'accident, (pour info 2 randonneurs tués en Rhône Alpes cette saison). Il serait donc urgent de mettre en place des jours de non chasse. Cette chasse aux gros gibiers va aussi perturber les autres espèces déjà en difficultés pour certaines (Tétras), l'arrêt de la chasse de loisirs (c'est d'ailleurs une des positions de la Frapna) sur ces espèces permettrait de protéger ces espèces. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu, mais la situation est difficile, les chasseurs bénéficient du soutien des autorités (préfecture).

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage: La FRAPNA Drôme a été présente à toutes les CDCFS. Les missions de ces organismes sont définies par l'article 421-29 du code de l'environnement : préserver la faune sauvage et ses habitats ; favoriser la gestion du capital cynégétique dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers.

Cette commission n'est en fait que la validation des plans de chasse proposés par les chasseurs, il est impossible d'y introduire une quelconque analyse, et d'y aborder les sujets pour lesquels elle a aussi été créée : la protection des milieux et la préservation des espèces. Les calculs sont faits en fonction des indices de reproduction afin de chasser le plus grand nombre d'individus possible, sans tenir compte de la capacité d'accueil des territoires. Quand aux indices écologiques devant être fournis, au nombre de trois, deux sont produit (sans aucun contrôle), mais les relevés d'abroutissement qui peuvent donner une idée de l'incidence des animaux sur le milieu sont absents et le président a déclaré qu'ils n'avaient ni les moyens ni les capacités pour le faire.

Les échanges sont tendus dès qu'un représentant des APN (Associations de Protection de la Nature) énonce la position de son association. Le représentant de la FRAPNA se fait traiter de taliban. Interpellé à titre personnel, insulté à la sortie, le représentant de l'état n'intervient pas et les APN sont qualifiées de liberticide, sans aucune compétence, leurs études rejetées. Créer des réserves interdites de chasse est irresponsable car elles sont des territoires refuges pour des hordes d'animaux sans foi ni loi détruisant à l'envie le fruit du labeur des hommes, hordes qu'il conviendrait d'abattre...

Pour le plan de chasse au Tétras-lyre. La FRAPNA a fait une déclaration écrite remise à la presse demandant à Monsieur le Préfet de respecter la règlementation en ne prenant pas l'arrêté autorisant la chasse de cette espèce sur le département. (A lire dans le fichier ci-dessous 182 Chasse.)

Quand sont évoqués les espèces fragilisées, ou les préoccupations générales (420 millions d'oiseaux disparus en Europe par exemple), nous avons droit à quelques perles du genre : « la chasse est bénéfique car là où nous chassons il y a le plus d'animaux, et s'il y a plus d'animaux c'est donc grâce à la chasse »

Les chasseurs s'érigent en seuls protecteurs de la nature et en protecteurs du monde rural, particulièrement en ce qui concerne les sangliers...en oubliant de mentionner que l'introduction d'hybrides (plus gros, plus prolifiques pour de meilleurs « safaris », est de leur seule responsabilité). Les battus sont d'intérêt public même au printemps pendant la nichée des oiseaux au sol et la naissance des jeunes mammifères...Et la chasse n'est en rien une activité dangereuse ni dérangeante! Autre réponse lorsque la FRAPNA dénonce la cruauté du piégeage « c'est le loup qui est cruel »... Ce n'est pas une caricature, ces faits sont authentiques. Le représentant de la FRAPNA rappelle à chaque séance qu'il s'exprime au nom d'une association, sur les positions validées en CA, (car l'attaque personnelle est toujours au coin du bois).

Comptage : La FRAPNA participe au comptage chamois organisé par le Conseil départemental en forêt de Saou. Ce sera la dernière année si les connaissances que nous amènent le comptage ne sont pas prises en compte pour limiter le plan de chasse.

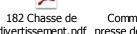
Information au public : Lors de la journée du chamois en Drôme, les naturalistes ont pu faire partager leur plaisir à observer la faune sauvage et dénoncer l'impact de la chasse sur le comportement des chamois (distance de fuite en augmentation).

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/chasse/abolir-la-chasse-de-divertissement

Des communiqués ont été diffusés dans la presse et dans les épines pour faire connaître notre position face à la chasse.







183 Chamois drômois.pdf

Communiqué de divertissement.pdf presse de la FRAPNA

Perspectives

L'ensemble de nos actions seront poursuivies si la chasse de divertissement n'est pas abolie en 2016.

2) Favoriser la biodiversité

Historique

Depuis sa création, les actions de la FRAPNA Drôme ont toujours été centrées sur la préservation de la Nature. La revue les épines drômoises sort pour la première fois en 1984 et témoigne de toutes les actions de l'association pour inventorier, mettre en valeur et protéger... Dès cette année, la FRAPNA observe les passages des migrateurs à l'Escrinet et dénonce le carnage des chasseurs sur les cols ardéchois. En 1985, elle participe à recenser les espèces

végétales protégées du département, puis met en valeur la population de Tétras Lyre. En 1987, l'association est à l'origine de la création de la réserve naturelle des Ramières de la Drôme. En 1988, la FRAPNA lance une campagne pour empêcher la disparition du chamois drômois dont la population subit une pression de chasse excessive.

En avril 1988, René Martina écrit dans les épines un article intitulé « si la FRAPNA n'existait pas... » Dans les actions initiées puis souvent portées par l'association, il énumère déjà : la réserve des Ramières ; la réserve des hauts plateaux ; la réserve de chasse de Printegarde, de la Roche-de-Glun, de St Nazaire-en-Royans et la Vanelle ; la protection de plusieurs rivières contre des microcentrales ; l'aménagement de plusieurs gravières en étangs ; des aires de rapaces en danger mises sous surveillance ; la réintroduction des marmottes, bouquetins et vautours fauves....

En 1989, la FRAPNA sera au centre de la mobilisation pour la préservation de la forêt de Saou en un espace naturel ouvert au public, en 1993 elle luttera pour la sauvegarde des arbres d'Ambel. Défendant la place du lynx puis du loup, la FRAPNA milite pour une cohabitation indispensable avec les grands prédateurs. Défendre la biodiversité, c'est aussi considérer toute la chaîne du vivant : au rythme des travaux de ses adhérents, la FRAPNA fait connaître les serpents, les amphibiens, les micromammifères, les rapaces nocturnes...

Actions 2015

Abattage d'un bouquetin : Dénonciation de l'abattage inutile d'un bouquetin dans le Vercors. Cet individu plutôt familier et facilement observable a été abattu inutilement alors qu'il aurait pu être relâché ailleurs. Ce tir inacceptable interdira-t-il ce genre de mesure radicale notamment par une meilleure coordination des acteurs (ONCFS, préfecture, Parc, Associations...) ? La FRAPNA Drôme a souhaité faire acte de mémoire pour rappeler la disparition du bouquetin du Vercors, puis son retour extraordinaire. Lire l'extrait des épines 182 sur le bouquetin cidessous.

Canaux de Valence: En partenariat avec l'Association biodiversité au fil de l'eau, une stagiaire a été accueillie pour réaliser une étude sur les diatomées. Ce travail a fait l'objet d'un article sur les épines drômoises 181 (lire extrait cidessous.)Un courrier pour dénoncer des remises en état des berges peu compatibles avec le maintien de la biodiversité a été adressé aussi à la mairie.

Trinitaires : Echanges avec la mairie de Valence pour rappeler l'intérêt de cet espace naturel pour la biodiversité, son intérêt pédagogique en tant que milieu moins artificiel qu'un Parc classique, l'intérêt de la mise en place d'un jardin partagé à vocation pédagogique. (Lire histoire et projet des Trinitaires dans article épines 183 ci-dessous.)

Chantier entretien de la mare des Goules : Cette petite propriété de la FRAPNA a fait l'objet d'un nettoyage cet automne grâce à la mobilisation de quelques adhérents locaux: déchets retirés, enlèvement d'un important dépôt de Cannes de Provence, accumulées au fil des années et condamnant une partie de la mare par atterrissement et manque de lumière.

Mauves : aide à la mise en œuvre pour la construction d'îlots dédiés à la faune sur le lac des Pierelles (propositions élaborées par la FRAPNA depuis plusieurs années)

Participation au Comité de gestion du marais des Ulèzes (St Donat-sur-l'Herbasse) : La FRAPNA s'est positionnée pour la valorisation de ce bel espace naturel, zone humide et boisée, zone d'expansion des crues au bord de l'Herbasse.

Valoriser la nature ordinaire : En 2015, les épines drômoises ont mobilisé les naturalistes pour élaborer 4 dossiers sur la nature ordinaire. L'objectif est de recenser les connaissances du département, puis transmettre au public cet intérêt pour cette faune et cette flore que nous côtoyons régulièrement mais que nous détruisons abusivement sans les connaître. Favoriser la biodiversité, c'est savoir prendre en compte l'importance de toutes les espèces.

Au printemps, dossier abeilles sauvages : la FRAPNA dévoile le monde méconnu et passionnant de ces insectes pollinisateurs. Ils sont des indicateurs importants de la santé des écosystèmes, trois dossiers ont

- décrits les orchidées drômoises, les plantes mellifères ou nectarifères, et plusieurs plantes du coin des trottoirs. (Lire extrait 180 ci-dessous.)
- Pour le numéro d'été, Plantes du bord de l'eau en partenariat avec la Gare des Ramières : les zones humides constituent toujours une préoccupation majeure de l'action de la FRAPNA. (Lire extrait 181 ci-dessous.)
- Au mois d'octobre, orchidées libellules et changement climatique : les orchidées inféodées aux espaces ouverts et aux prairies sèches sont aussi des témoins importants de l'évolution de ces milieux indispensables à la biodiversité. Chez les libellules, c'est aussi de grands changements. La vision globale de FRAPNA Drôme conjuguant l'étude et la protection des espèces, des milieux naturels et la réflexion sur notre façon de vivre, de consommer trouve là encore sa justification. (Lire extraits 182 et 183 ci-dessous)

Protection des arbres en ville : A Nyons, à Mirabel aux Baronnies, à Montélimar... Les arbres ne sont pas suffisamment respectés. La sensibilisation des citoyens, des élus pour une restauration de la qualité de vie en ville et de la place pour maintenir la biodiversité reste une question importante pour la FRAPNA Drôme. (Lire extraits 183 ci-dessous)

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/favoriser-la-biodiversite



Perspectives

La FRAPNA Drôme continuera à lutter pour défendre la cohérence écologique afin de limiter l'effondrement de la biodiversité. Inventaire, valorisation des milieux et des espèces, protection seront mis en œuvre au rythme de la mobilisation des adhérents. Les adhérents de la FRAPNA exigeront que les ensembles urbains intègrent la nature préservant des milieux variés et des corridors, et particulièrement les zones humides. Les adhérents continueront à dénoncer la pollution lumineuse et veilleront à la protection et au respect des vieux arbres.

3) Mutualiser nos connaissances: mardis naturalistes, inventaires...

Historique

Depuis sa création, la FRAPNA Drôme a valorisé les compétences des adhérents naturalistes et fait partager au plus grand nombre connaissances et enjeux de la protection de la biodiversité. L'information et l'éducation du public est la priorité de l'Association qui affirme sa volonté de mutualiser les connaissances, de former les adhérents, de sensibiliser les élus... Journées du patrimoine naturel, fête de la nature, journées tête en l'air, 24h naturalistes, mardis naturalistes, agenda des sorties proposent depuis de nombreuses années des rendez-vous que l'association reconduit au rythme de l'investissement des adhérents.

Actions 2015

Journée Tête en l'air: une animation pour mettre en valeur les oiseaux migrateurs, portée par le groupe des adhérents se retrouvant régulièrement dans le cadre des mardis naturalistes. Cette animation a eu lieu au port de l'Epervière de Valence le 16 mars et était particulièrement réussie pour cette 20 ème édition. Le soleil brillait, les visiteurs étaient nombreux (plus de 300 personnes), et les oiseaux d'une grande diversité d'espèces sont venus se faire admirer. Les épisodes pluvieux des années précédentes n'avaient pas eu autant de succès. (Lire article épines 181 ci-dessous.)

24h Naturalistes Saillans: inventaires de la biodiversité sur la commune en 24h les 30 et 31 mai 2015. Plus de 30 naturalistes ont participé, plus de 400 espèces répertoriées; l'objectif est aussi de sensibiliser les habitants pour une meilleure protection du patrimoine naturel local (lire article *épines* 181 ci-dessous). Réalisation de la synthèse biodiversité pour Montréal-les-sources (24h naturalistes 2014). Ce document, élaboré gratuitement, est fourni à la commune qui peut en disposer à sa guise.

Fête de la Nature du 20 au 24 mai : la FRAPNA Drôme a organisé six animations pour faire connaître au public les plantes des bords du trottoir, un jardin favorisant la biodiversité, les chants d'oiseaux au bord du Rhône, les multiples espèces d'orchidées des Monts du Matin, faune et flore des bords de l'Eygues.

Observations des chamois et des bouquetins : le 18 octobre à Sainte Eulalie en Royans, les naturalistes ont mis à disposition jumelles et documentation pour observer bouquetins et chamois. Ils ont commenté le spectacle, faisant partager leurs connaissances. Notre département pourrait accueillir une population de chamois beaucoup plus nombreuse pour le plus grand plaisir de tous, petits et grands. Malheureusement, en 2015, plus de 800 d'entre eux seront encore sacrifiés à la chasse de divertissement. Un dimanche, pour parler de biodiversité et partager un moment de plaisir dans la convivialité. La nature appartient à tous, le spectacle et l'animation sont donc gratuits.

Mardis naturalistes : plusieurs séances autour des données collectées durant les 24h. Le Mardi Naturaliste du 10 février a été consacré à la formation à la détermination des micromammifères dans les pelotes de réjection des rapaces.

Réponses à diverses sollicitations des adhérents ou du public : en 2015, la FRAPNA Drôme a répondu à 22 questions du public concernant la faune sauvage. Par mail ou par téléphone, l'association aura contribué à identifier des espèces, à récupérer et faire soigner des animaux, à mettre en relation le public avec les bons interlocuteurs.

Communication

Site: http://www.frapna-drome.org/index.php/nature/mutualiser-nos-connaissances





180 Tete en l'air.pdf 180 24h Saillans.pdf

Perspectives

En 2016, les 24h Naturalistes seront organisées à Saint-Romans-en-Diois les 4 et 5 juin 2016. L'opération Tête en l'air aura lieu le 27 mars. Toutes les animations 2015 seront reconduites avec l'implication des adhérents. Pour toucher un public encore plus nombreux, les partenariats avec d'autres organisations seront développés.

III. Pour préserver l'eau, les terres agricoles et naturelles

1) Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

Historique

Peu de citoyens ont conscience des enjeux des schémas d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme.

L'analyse des demandes de renseignement et des alertes émanant d'habitants de nombreuses communes auprès de la FRAPNA Drôme, montre une carence d'information et souvent un désarroi face à des projets d'aménagement. La plupart du temps ces demandes arrivent tardivement, quand les projets sont proches de la phase de réalisation.

Les citoyens s'intéressent aux projets qui les impactent directement. Nous devons leur expliquer que ces projets s'inscrivent souvent dans une démarche globale (élaboration d'un SCoT ou d'un PLU) et qu'ils doivent s'informer et réagir très en amont.

« Quelle place laisserons-nous à la nature et aux terres agricoles face aux besoins de l'habitat, des industries des commerces et des transports ?

Comment dans les années à venir allons-nous « Respirer, boire, manger, habiter, circuler » ?

Ces choix doivent être l'affaire de tous car ils déterminent l'avenir de notre environnement.

Pour cela, il faut sensibiliser, informer, former les citoyens pour qu'ils s'en emparent.

Actions 2015

La FRAPNA Drôme agit transversalement sur les 4 piliers de son objectif. Pour intéresser un interlocuteur au Plan de Déplacements Urbains, nous essayons de mettre ce schéma à sa portée comme dans la rubrique RCF ci-dessous. Dans les *épines* de l'automne à lire aussi ci-dessous, nous avons souhaité réexpliquer à notre manière les différents schémas sur les quels nous avons travaillés. Mais plus loin encore, en parlant de la migration des oiseaux au cours de l'action Tête en l'air ou en observant les chamois lors de la journée à Ste Eulalie, nous décrivons le paysage, les éléments de cet écosystème dans lequel nous vivons mais que nous structurons aussi par nos activités. Nous essayons de le faire comprendre : l'aménagement du territoire, c'est l'ameublement de notre maison mais aussi l'étendue de notre impact à la surface de la planète...

Communication

Site: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/preserver-eau-terres/amenagement-du-territoire





Rubrique radio RCF 183 Aménagement PDU oct 2015.pdf territoire pour tous.pd

Perspectives

Malgré la complexité croissante de la règlementation, la FRAPNA Drôme veut continuer à permettre la mutualisation des connaissances pour poursuivre cette éducation populaire sans laquelle la démocratie n'existe pas.

2) Préserver les terres agricoles et naturelles

Historique

En mai 1984, dans le numéro 1 des *épines drômoises*, Roger Mathieu alertait déjà contre la disparition des terres agricoles et naturelles. 30 ans plus tard, le problème s'est encore accru et la disparition des terres agricoles ne faiblit pas. La position votée en assemblée générale en 2012 : « *plus 1 m2 de terre agricole constructible* » est défendue par la FRAPNA dans les projets de révision des PLU et lors de ses prises de positions sur les divers projets d'aménagement.

Actions 2015

La préservation des terres agricoles et naturelles devrait être assurée par les documents d'urbanisme. Mais ce n'est pas toujours le cas. Les élus continuent à vouloir accueillir de nouveaux habitants en créant de nouveaux lotissements, de nouvelles zones d'activités et commerciales sans cohérence intercommunale. La problématique de la ressource en eau est souvent laissée de côté.

Le SCoT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme : la FRAPNA Drôme a été consultée une deuxième fois comme personnes publiques associées sur le nouveau projet de SCoT. L'enquête publique est en cours. Ce nouveau projet a déjà reçu un avis défavorable de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers... En effet, ce schéma ne satisfait pas l'exigence de densification du territoire indispensable à un aménagement luttant

contre l'érosion des terres agricoles. La FRAPNA Drôme regrette que ce projet ne réponde pas à la fonction principale d'un SCoT qui est de trouver un juste équilibre entre urbanisation et préservation des espaces naturels dans un contexte d'urgence écologique. Ce SCoT n'empêchera pas une artificialisation excessive des terres arables et ne permet pas de lutter contre l'étalement urbain. Il entérine la création de nouvelles infrastructures routières, ponts et routes, qui mèneront inévitablement à une augmentation des déplacements automobiles.

Nyons permis de construire Villa Biloba: la FRAPNA a déposé un recours gracieux contre le permis de construire accordé par la mairie de Nyons pour un immeuble avenue Paul Laurens en infraction du POS en vigueur. Le permis de construire a été retiré par le porteur du projet.

Camping Poët Célard : en novembre, la FRAPNA a fait un recours gracieux auprès du maire du Poët Célard pour lui demander de retirer son arrêté de non-opposition à la déclaration préalable autorisant l'aménagement d'un terrain de camping de 6 emplacements sur une zone agricole.

Contributions PLU : la FRAPNA a participé aux enquêtes pour les Plan locaux d'urbanisme de Valence, St Laurent-en-Royans, Montéléger.

Tournon : Après mobilisation d'adhérents locaux (groupe local Tain-Tournon), la FRAPNA a suivi les réunions publiques de réflexion sur le devenir d'une friche industrielle (ITDT) et fourni une contribution pour la transformation de ce site. Elle a fait des propositions intégrant la restauration de la ripisylve à la confluence du Doux avec le Rhône et d'une zone humide sur le site.

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux Drôme Ardèche (PPGDND 26 / 07) : Un groupe de travail (un « atelier ») sur les déchets s'est mis en place dès avril / mai 2015 et s'est réuni plus de six fois pour réfléchir à la problématique des déchets en Drôme - Ardèche tant au niveau de la collecte sélective, des mesures de prévention à mettre en œuvre, des tarifications possibles (tarification « classique », tarification « incitative », tous types de tarification pratiqués en Europe), du compostage individuel et collectif (compostage en pied d'immeuble), que des différentes techniques de traitement des déchets : filière de Tri mécano-biologique (TMB) dont font partie les Centres de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD, autres filières : incinération, méthanisation ... Les réflexions de cet atelier ont permis à la FRAPNA d'apporter une intéressante contribution à l'occasion de la mise à l'enquête publique du 1er juillet au 9 juillet 2015 par les Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Ardèche du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux Drôme - Ardèche. Ce Plan actualise, précise et constitue un cadrage essentiel au niveau réglementaire, de la réduction des déchets non dangereux « à la source », de l'évolution des technologies de traitement au cours des dix dernières années et des nécessaires capacités d'enfouissement des déchets ultimes compte tenu de l'évolution démographique prévue dans les deux départements aux horizons 2017 et 2021. Ce Plan fixe les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2021 et 2027 compte tenu des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et les normes européennes. Jusqu'ici, la prévention et la gestion des déchets sur ce territoire relevait du Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets (PIED) approuvé le 9 novembre 2005.Le territoire Drôme - Ardèche compte en 2010 près de 690 000 habitants, produit 386 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 545 000 tonnes de déchets non dangereux des activités économiques qui y sont implantées et 12 500 tonnes de déchets issus des systèmes d'assainissement, soit près de 950 000 tonnes de déchets non dangereux par année. Les déchets non dangereux du territoire sont collectés par plusieurs Syndicats intercommunaux de Collecte et 4 syndicats de traitement :

- le SYTRAD pour le Nord des deux départements qui depuis 2007 s'efforce de valoriser la fraction organique des déchets collectés dans ses trois Centres de Valorisation Organique (CVO relevant de la filière de traitement TMB),

- le SYPPP pour le Sud Drôme, le SICTOBA et le SIDOMSA pour le Sud Ardèche qui en 2015 n'ont pas encore mis en place de filière de valorisation de la fraction fermentescible des déchets et recourent à l'enfouissement en Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND).

Les capacités d'enfouissement en ISDND du territoire devraient être de 470 000 tonnes en 2017 et de 450 000 tonnes en 2021, dont 25% de déchets issus d'autres départements. La qualité de la contribution apportée par la FRAPNA (atelier « déchets ») a conduit les deux Conseils Départementaux à prendre en compte une part de ses suggestions et à demander à la FRAPNA de faire partie du Comité de pilotage de ce Plan. L'atelier déchet a écrit un article dans les *épines drômoises* 181 « objectif zéro déchet », à lire ci-dessous.

Note: le Plan de Prévention et de Gestion Non Dangereux Drôme Ardèche n'a pu à ce jour, être approuvé du fait de l'entrée en vigueur de la Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) qui a conféré la compétence sur les Plans « déchets » aux Conseils Régionaux. Ce Plan est donc en cours d'approbation par le Conseil Régional Auvergne - Rhône – Alpes.

L'atelier « déchets » continue à se réunir dans le cadre de l'élaboration par les Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme du Plan Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, de réunions du Comité de Suivi de l'ISDND de Saint Sorlin en Valloire. C'est en prolongement des travaux de ce collectif que la FRAPNA propose à l'AG une motion « Zéro déchet ».

CDPENAF et CDNPS: la FRAPNA participe à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et à la Commission départementale des espaces agricoles (CDCEA) devenue Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en 2015. L'association a rappelé sur tous les dossiers l'obligation de disposer de ressources en eau pérennes et a exigé la préservation de toutes les terres agricoles.

Les recours juridiques: Suite au Rapport d'activités de 2014 et à notre Assemblée Générale, le CA a pris différentes mesures pour limiter l'impact des affaires juridiques sur les finances de l'association. En juillet 2015, une Commission des Affaires Juridiques(CAJ) composée de 5 administrateurs a été mise en place. Le Conseil d'Administration a adopté en date du 7 septembre 2015, les modalités suivantes sur le suivi des plans et schémas, ainsi que, le cas échéant, sur les recours gracieux et éventuellement contentieux:

- 1 Repérer les plans et schémas prospectifs et projets à enjeux ainsi que les aménagements ou installations pouvant être problématiques du point de vue de l'environnement. La FRAPNA Drôme s'appuie sur la vigilance citoyenne et aidera à construire la réaction adaptée pour préserver l'environnement ;
- 2 Suivre ces plans et schémas ou projets en faisant connaître les positions de la FRAPNA lors des concertations, consultations et enquêtes publiques ;
- 3 Le cas échéant, lorsque des points forts défendus par la FRAPNA et de ses partenaires et adhérents ne sont pas pris en compte engager des recours gracieux. Ces recours gracieux doivent être conçus comme la possibilité de régler un ou des désaccords lors de rencontres avec les porteurs de projets, et non comme point de départ de procédures d'ordre judiciaire avec la volonté de convaincre et d'aboutir;
- 4 La procédure judiciaire doit être considérée comme une exception qui doit faire sens dans l'action de la FRAPNA Drôme: exemplarité vis-à-vis d'autres maîtres d'ouvrages et être accompagnée d'un dispositif de communication adaptée, ses possibilités d'aboutir à l'objectif recherché doivent être évaluées...
- 5- La mobilisation citoyenne devra permettre le financement de ces actions et des recours éventuels.
- Le recours à un avocat se fera dans le cadre d'une convention qui précisera le coût estimatif des différentes étapes de la procédure, les modalités d'assistance, de conseil, de rédaction d'actes et de plaidoirie, la transmission des documents et le contenu des contributions militantes de l'association élaborées par un groupe de travail juridique. Cette délibération s'applique également pour les affaires en cours.

Une convention d'honoraires a été passée avec une avocate de Grenoble.

La FRAPNA a encore 3 recours juridiques en cours en 2016 autour de l'aménagement du territoire : Puygiron (eau voir paragraphe suivant), St Donat-sur-l'Herbasse (espaces naturels), Moras-en-Valloire (espaces naturels)

Affaire Aix-en-Diois : le Tribunal Administratif de Grenoble du 10 octobre 2013 avait annulé partiellement la Carte Communale d'Aix en Diois à la demande de la FRAPNA. La Commune a fait appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon en décembre 2013. Cette Cour a rejeté l'appel de la commune le 3 février 2015 et a fait droit au recours de la FRAPNA.

Affaire Montélimar FRAPNA contre Préfet et commune : La Commune de Montélimar dans le cadre de l'élaboration de son PLU, demande au Préfet « la possibilité d'ouvrir à l'urbanisation un secteur de 45, 4 hectares de terres agricoles » du fait que la commune n'est couverte par aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé. Le Préfet accorde cette autorisation. La FRAPNA engage un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble le 24 novembre 2014 sur certains éléments très litigieux du point de vue de l'environnement de ce PLU et contre l'autorisation préfectorale d'ouverture à l'urbanisation des 45, 4 ha de terres agricoles. En janvier 2016, le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté le recours de la FRAPNA contre le PLU de Montélimar et l'autorisation préfectorale d'ouverture à l'urbanisation, mais en reconnaissant toutefois que le recours de la FRAPNA était fondé mais que le Préfet pour son autorisation d'ouverture à l'urbanisation de 45 ha de terres agricoles et la commune de Montélimar pour son PLU étaient « dans la norme » !

Affaire Moras-en-Valloire FRAPNA contre commune: La commune de Moras en Valloire a approuvé un PLU présentant de nombreuses non conformités avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône approuvé en 2014: destruction de ZNIEFF, déclassement d'Espaces Boisés Classés, étalement urbain, ...La FRAPNA a déposé un recours en juillet 2014 contre ce PLU devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Ce recours défendu initialement par notre avocate de Montpellier a été repris, à notre demande, fin 2015, par l'avocate de Grenoble avec laquelle une convention d'honoraires a été conclue — Affaire en cours -

Affaire Saint-Donat-sur-l'Herbasse FRAPNA contre commune: La FRAPNA avait adressé un recours gracieux auprès de la commune de Saint Donat sur Herbasse pour son PLU. Une réunion avec les élus s'est tenue en septembre 2015. Suite à cette réunion au cours de laquelle nous étions convenus de modifications à lui apporter, le Maire nous a transmis début 2016 un projet de Modification de son PLU qui correspond à nos demandes. Le contentieux sur le PLU de Saint Donat sur Herbasse est en voie de règlement à l'amiable.

Communication

Site: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/preserver-eau-terres/terres

Les épines ont permis de communiquer sur ces différentes affaires





Perspectives

La FRAPNA ne peut pas remplacer le contrôle que doivent exercer les services de l'Etat. La mobilisation citoyenne est plus que jamais nécessaire pour dénoncer les infractions au code de l'urbanisme et au code de l'environnement, bloquer les projets inutiles, démesurés et coûteux. La FRAPNA ne peut agir seule sans des soutiens locaux capables d'agir et d'investir financièrement dans les recours nécessaires. La FRAPNA continuera à défendre la protection des zones agricoles et naturelles en liaison étroite avec les adhérents concernés. Pour le SCoT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme, le nouveau comité syndical a décidé de revoir le projet arrêté précédemment. Ses objectifs sont une hypothèse de population plus basse mais avec une consommation d'espace équivalente car les densités de construction seront plus faibles. Ils sont d'ores et déjà inacceptables pour nous. La mobilisation de tous les adhérents pour arrêter l'étalement urbain sera primordiale pour la prise en compte de nos positions. Les recours engagés seront poursuivis car les communes doivent prendre en considération nos observations et nos demandes, et engager un dialogue avec les protecteurs de la nature.

3) Disposer d'une eau de bonne qualité

Historique

Depuis son origine la préservation de la ressource en eau sur tous ses aspects : milieu, qualité, quantité est un dossier prioritaire de l'association. Pour mémoire, en 1991, la FRAPNA dénonce une pollution à l'arsenic sur une nappe phréatique située à St Peray ; en 2005 elle fait imposer une protection du captage des Jabelins à Romans avant la réalisation de travaux d'infrastructure routière.

On retrouver les actions de l'association dans différents domaines pour :

- préserver les zones humides,
- valoriser les ripisylves,
- améliorer l'état des rivières,
- lutter contre les dépôts de déchets illégaux,
- protéger les captages,
- lutter contre la pollution contre les pesticides
- participer aux commissions et groupes de travail de toute nature.

La FRAPNA Drôme participe aux différentes commissions départementales de l'eau, aux contrats de rivières, aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux...

Actions 2015

Affaire juridique Puygiron FRAPNA contre municipalité: en Mai 2012, recours de la FRAPNA Drôme contre le PLU de Puygiron du fait de l'exploitation de la Carrière et de son impact sur les périmètres de protection du captage de la Vesque. Le Tribunal Administratif annule partiellement (carrière, captage de la Vesque) le PLU de Puygiron, le 15 novembre 2014 et donne raison à la FRAPNA Drôme. La Commune fait appel de jugement auprès de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon. — affaire en cours -

Affaire juridique Puygiron Roffat contre FRAPNA et PNE: La Société ROFFAT, gestionnaire de la carrière, se considère lésée par cette annulation partielle du PLU qui ne permet plus l'extension de sa carrière et dépose un référé en tierce opposition contre la FRAPNA et Puygiron Nature et Environnement devant le Tribunal Administratif de Grenoble. —affaire en cours-

Affaire juridique Puygiron Roffat contre Préfet: La Société ROFFAT en février 2010, alors que le Préfet décide par arrêté d'appliquer des périmètres de protection pour le captage de la Vesque » dépose un recours contre ces périmètres et donc contre le Préfet. La FRAPNA et Puygiron Nature Environnement se portent aux côtés du Préfet dans ce recours.

La Société ROFFAT est déboutée en première instance et gagne son recours devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon contre le Préfet, la FRAPNA et Puygiron Nature Environnement le 30 octobre 2014. Le Préfet, quant à lui, décide de la suppression des périmètres de protection du captage de la Vesque qui n'a désormais plus de protections règlementaires.

Affaire juridique Puygiron FRAPNA et PNE contre Préfet: La Société ROFFAT dépose en mars 2013, une demande de renouvellement de son autorisation d'exploitation de la carrière sans extension ni agrandissement. Le Préfet lui donne cette autorisation le 27 juin 2014. Le 29 octobre 2014, la FRAPNA et Puygiron Nature et Environnement demandent en Référé au Tribunal Administratif de Grenoble, l'annulation de cette autorisation. Cette demande de Référé est rejetée ; la FRAPNA et Puygiron Nature et Environnement sont condamnés solidairement à 1000 € d'indemnisation. Ce recours se poursuit maintenant sur le « fond » - Affaire en cours-.

Center Parcs des Chambaran: En concertation avec la FRAPNA Isère, des contributions ont été apportées par la FRAPNA Drôme pour étayer les recours portés par la FRAPNA Région devant le Tribunal Administratif de Grenoble en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté pris par le Préfet de l'Isère portant approbation de « l'étude Loi sur l'Eau ». Ces contributions ont notamment porté sur les impacts de la suppression de zones humides du massif des Chambaran où doit s'implanter le Center Parcs du Groupe « Pierre et Vacances » avec ses 1000 chalets et son espace aqualudique tropical (température tropicale de 29°C. des bassins / piscines et de l'espace enfermée dans une bulle à température également tropicale), sur la nappe de la plaine de Valence. Le massif des Chambaran se situe en limite de la « Drôme des Collines » et la présence dans ce massif d'un grand nombre de zones humides en fait un « château d'eau » qui contribue pour partie à l'alimentation de la nappe « molasse – miocène » de la plaine de Valence. Ce sont donc les ressources en eau d'une partie urbanisée et agricole de la Drôme qui sont menacées par ce projet d'immobilier de vacances.

Ces contributions ont également examinées le fonctionnement hydraulique de l'espace aqualudique avec des rejets d'eau chaude dans des ruisseaux qui alimentent des rivières du Nord Drôme. Des réunions de concertations se sont tenues pour apprécier les conséquences de ce projet pour les habitants de la plaine de Valence avec notamment la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

La Fédération de la Pêche de la Drôme portant également un recours (recours qui a été décisif) contre le projet de Center Parcs du fait de ses impacts sur la pêche, cette fédération, la CLCV et la FRAPNA ont décidé de la tenue d'une réunion d'information conjointe. Cette réunion publique a été organisée le 30 janvier 2015 à la Maison des Sociétés à Valence. La centaine de personnes présente a pris connaissance du projet de « Pierre et Vacances » sur les Chambaran, de ses impacts pour les milieux naturels de ce massif, sur les ressources en eau de la plaine de Valence et sur les cours d'eau tels que la Galaure et l'Herbasse. Des débats se sont tenus au cours des présentations faites sur ce projet et ses impacts par la FRAPNA, la CLCV et la Fédération Départementale de la Pêche.

Le Tribunal Administratif de Grenoble a annulé le 16 juillet 2015, l'arrêté du 3 octobre 2014 du préfet de l'Isère accordant une autorisation de destruction de zones humides, au titre de la « loi sur l'eau », à la SNC Roybon Cottages, porteur du projet de « Center Parcs » de Roybon dans le massif des Chambaran.

La SNC Roybon Cottages (Groupe « Pierre et Vacances ») a interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon qui à ce jour, ne s'est pas prononcée. De nouveaux recours et des mémoires plus étayés sont portés par la FRAPNA Isère et la FRAPNA Région devant le Tribunal Administratif de Grenoble et la CAA de Lyon avec des contributions de la FRAPNA Drôme.

Pesticides à Saint Maurice-sur-Eygues: Le jeudi 28 mai, lors de la commission départementale des risques sanitaires et technologiques (CODERST), la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues a été contrainte de demander une dérogation pour distribuer à la population une eau supérieure à la norme pesticide. Pour retrouver une eau conforme, la commune ne trouve pas d'autres captages. Elle propose d'essayer de diluer son eau avec celle issue d'un autre réseau de distribution voisin, RAO (Rhône Aygues Ouveze)... C'est oublier trop vite que l'eau va devenir très rare en Drôme Provençale: l'Agence de l'Eau rappelle que la préfecture de la Drôme a pris déjà 7 arrêtés sécheresse depuis l'année 2000, et affirme qu'il faut réduire rapidement de 40% les prélèvements sur le bassin versant de l'Eygues. Le syndicat RAO est en alerte: assis sur des ressources déficitaires (Aygues et Ouvèze) ou vulnérables (Rhône), il cherche à économiser l'eau et recherche des ressources de substitution... Cette histoire révèle toute la crise qui frappe la Drôme provençale et tout le département. La FRAPNA Drôme demande au Préfet et à tous les élus d'avoir le courage de mettre en place un vrai plan d'urgence interdisant l'utilisation des pesticides pour la préservation de l'eau et de l'air. L'association est à la disposition de tous les drômois qui n'espèrent pas seulement survivre, mais exigent, pour eux et pour leurs enfants, le droit de vivre en bonne santé. Lire le dossier paru dans les épines drômoises 182 ci-dessous.

Une large partie des pesticides épandus passe par l'air, principal vecteur de dissémination des produits phytosanitaires. La concentration de ces produits relevée dans l'eau potable de St-Maurice-sur-Eygues sous-entend

donc aussi une concentration locale ponctuelle très importante dans l'air de cette commune, particulièrement en période de traitement. Prévoit-on aussi une conduite pour permettre aux habitants de respirer un air acceptable ?

SAGE de la Molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence : La FRAPNA siège à la Commission locale de l'eau et au bureau. Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) "Molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence" été lancé en 2013. Il concerne un périmètre qui va des collines du Bas-Dauphiné à la plaine de Valence jusqu'à la rivière Drome, soit 100 communes du département de la Drôme et 40 communes du département de l'Isère. L'objectif est d'établir des règles de préservation et de gestion des nappes d'eau souterraine dont la fragilité a été mise en évidence dans l'état initial. Les principaux enjeux sont : la qualité à améliorer et à préserver (avec une priorité donnée aux usages d'eau potable) et la quantité (à sauvegarder face aux prélèvements), en n'oubliant pas le lien entre eaux souterraines et eaux de surface. C'est une opération de longue haleine : pour surmonter les conflits d'usages, la concertation est la règle ; cela implique une démarche longue sur plusieurs années, dont les principales étapes sont : 1 - Etat des lieux et diagnostic, phase définitivement validée le 2 février 2016, 2 - Tendances et scénarios, 3 - Rédaction du SAGE, 4 - Consultation, enquête publique et approbation. Le SAGE est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) composée de 3 collèges : élus, usagers, services de l'Etat. La FRAPNA est présente dans le collège des usagers.

SAGE de Bièvre Liers Valloire: nous avons participé à quelques réunions, mais nous n'avons plus de représentant.

Restauration des captages des Couleures et des Tromparents à Valence : considérés comme des captages prioritaires, nous participons au COPIL.

SAGE de la Drôme : Cette CLE fonctionne comme le "Parlement" de la Rivière Drôme et regroupe, en trois collèges, tous les acteurs de la Rivière. Ce "Parlement" fonctionne en Commissions thématiques qui examinent tous les sujets ayant trait à la rivière : irrigation, transport solide, loisirs, inondations... En 2015, nous avons débattu de la mise en place du Schéma d'aménagement de la rivière (SAGE Drôme), voté en 2013 pour 5 ans et commencé à travailler sur la prochaine révision... Pour 2015 : la FRAPNA Drôme a participé à 2 assemblées plénières et à 3 commissions thématiques.

Contrat de milieu Roubion-Jabron-Riaille : Le dossier préalable du contrat a été validé le 05 décembre 2012 et le comité de rivière a été créé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2014. Notre représentant participe aux travaux de ce comité. Pour 2015, 3 réunions du Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron : Gestion des zones humides ; Surveillance de la qualité de l'eau ; Participation au contrat de rivière.

Contrat de rivière Joyeuse Chalon Savasse : la FRAPNA siège au COPIL chargé de la réalisation des actions de ce contrat 2013- 2017.

Conférence départementale de l'eau : sa commission de gestion quantitative s'est réunie une fois cet été pour mettre en œuvre l'arrêté sécheresse.

Les mares de Bachassier : la FRAPNA Drôme est représentée au COPIL.

Canaux de Valence : la FRAPNA Drôme a travaillé à valoriser ce patrimoine naturel depuis de nombreuses années. Notre association fédérée « Les canaux de Valence, Biodiversité au fil de l'eau » est l'interlocuteur de la ville.

Communication

Site: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/preserver-eau-terres/eau

Plusieurs communications ont été diffusées dans les épines drômoises et dans les médias :





Perspectives

L'eau, c'est la vie. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique la protection de l'eau sous toutes ses formes est un enjeu non négociable.

La FRAPNA Drôme agira pour que les études des deux SAGE aboutissent rapidement. Les procédures juridiques concernant le captage de Puygiron seront poursuivies et ce d'autant plus que le carrier n'a pas mis en œuvre les mesures de protection édictées par l'arrêté préfectoral.

Notre représentation dans toutes les instances traitant de l'eau doit être renforcée.

IV. Pour agir ensemble

1) Fabriquer et lire les *épines*, les mails, le site internet, et autres communications...

Historique

Les épines drômoises, c'est la revue trimestrielle de la FRAPNA Drôme née en 1984. Partie émergente de l'association, elle fait connaître ses dossiers et ses craintes au public pour mobiliser sur ses objectifs. Cette revue est un travail collectif comme toutes les actions de l'association : 70 personnes participent en moyenne à chaque numéro (les contributeurs avec leurs articles, leurs photos, les relecteurs, les distributeurs qui alimentent les 120 points de vente, tous les membres du conseil d'administration qui amènent pour chaque numéro leurs propositions...).

- La revue permet aux associations fédérées, aux commissions thématiques, aux experts, de s'exprimer.
- Elle permet de déclencher des actions, de communiquer sur ces actions, de permettre la participation de tous.
- Elle est un des lieux de partage des connaissances entre militants.
- Elle recense toutes les dates importantes et les rendez-vous dans l'agenda.
- Elle retrace l'histoire de l'association, permet de garder la mémoire de chaque action pour qu'elle reste un morceau durable du projet de la FRAPNA.

L'ensemble des écrits publiés sur ce support structure tous les travaux de l'association comme on peut le constater dans les rapports d'activité annuels.

Les *épines* ponctuent chaque saison avec 4 numéros par an (tirage à 2500 exemplaires). Les invendus des années précédentes sont toujours diffusés gratuitement pour faire connaître l'association. La communication papier est complétée depuis plusieurs années par le site Internet.

La FRAPNA utilise aussi les mails pour dialoguer avec ses adhérents, elle envoie régulièrement des communiqués de presse aux différents médias locaux (15 communiqués en 2015), et participe à plusieurs émissions de radio chaque année (partenariat avec RCF pour l'émission C dans l'air).

Actions 2015

Les supports de communication de la FRAPNA sont participatifs, permettent la mutualisation des compétences, créent du lien entre les adhérents. Ce n'est pas une information descendante à sens unique, c'est une animation conviviale de réseau. Cette orientation s'est encore accentuée depuis 2013. Le planning de l'élaboration de chaque numéro est connu un an à l'avance et tous les adhérents et sympathisants peuvent participer.

Si Internet semble faciliter la communication, la FRAPNA Drôme choisit délibérément de ne pas en abuser. L'association souhaite que les adhérents et sympathisants se parlent et se rencontrent. Elle est attachée à la diffusion sur support papier de sa revue. Elle utilise un site et les mails, mais refuse de s'inscrire dans la logique des réseaux sociaux : « 10 000 amis, pas un seul pour aider à mon déménagement... ». La qualité de la relation doit rester une priorité pour espérer construire ensemble une société harmonieuse où l'on préserve la nature.

En 2015 comme précédemment, la communication de la FRAPNA à travers ses différents supports se veut complète. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés.

Les épines: la revue a été tirée à 2500 exemplaires sur 4 numéros, un par saison. Pour chaque numéro, 650 exemplaires ont été envoyés aux abonnés, de 900 à 1400 exemplaires sont vendus dans 120 points de vente alimentés par les adhérents. Les articles et dossiers sont directement issus du travail de l'association. Ils sont classés dans la revue selon l'architecture du projet associatif et de ses 4 piliers repris dans les surtitres. Les sujets développés émergent en fonction de l'actualité, mais aussi de l'envie et de la compétence des adhérents. Ils sont présentés au conseil d'administration et mis en œuvre dans chaque numéro par la commission journal qui se réunit régulièrement deux fois par trimestre. Pour alimenter la revue et trouver de nouveaux participants, les « ateliers » de la FRAPNA veillent à rédiger des articles expliquant leurs travaux. Avec toutes ces pistes et propositions, le rédacteur en chef recherche et contacte les contributeurs puis rassemble textes et illustrations. Il aide à la rédaction ou rédige certains articles qui décrivent les positions et actions de l'association. La directrice de publication valide le travail, contribue à raccourcir, parfois réécrire les articles, rechercher des titres pour que le numéro raconte une histoire cohérente et équilibrée, laissant une place à chacun. Deux dessinateurs proposent à chaque numéro deux dessins originaux en relation avec les articles. Pierre Ballouhey propose une page d'humour, Claudine Banissi réalise un dessin naturaliste renouant avec la tradition. La trésorière contacte les partenaires qui participent au financement des épines (encarts). La relecture des articles est assurée par une équipe de volontaires et le numéro est mis en page par notre infographiste, Guy Comte, avant d'être acheminé chez l'imprimeur, les Impressions Modernes à Guilherand-Granges. Les adhérents participent nombreux à la mise sous pli, puis à la diffusion du numéro dans les points de vente. Le site Internet est régulièrement actualisé pour mettre à jour et compléter les informations de la revue.

Tout le mouvement participe à diffuser la revue. Les adhérents font connaître les *épines*, proposent d'ouvrir de nouveaux lieux de vente et veillent à ce qu'ils restent bien approvisionnés entre deux dépôts, diffusent les anciens numéros dans les salles d'attente des divers professionnels...

Le site internet a un secteur consacré aux *épines*, pour les faire connaître ou proposer des compléments d'information : http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/agir-ensemble/notre-revue/les-épines-dromoises

Rappel des numéros parus depuis la dernière AG:

- Les abeilles sauvages (N°180).
- Au bord de l'eau (N° 181).
- Libellules, orchidées, ça déménage ! (N°182).
- Je t'aime l'arbre ! (N° 183).
- Et le dernier né : Zéro déchet (N°184).

Partenariat:

- N° 179 Hiver 2014-2015 : 25 annonceurs qui financent 1734 €
- N° 180 Printemps 2015 : 27 annonceurs qui financent 1800 €
- N° 181 Eté 2015 : 23 annonceurs qui financent 1734 €
- N° 182 Automne 2015 : 27 annonceurs qui financent 1764 €

Le site internet www.FRAPNA-drome.org

Le site Internet de la FRAPNA Drôme se veut d'une part un média réactif, pour dispenser toutes les nouvelles informations à ses lecteurs. La page d'accueil permet ainsi de retrouver rapidement les principales actualités : couverture du dernier numéro des *épines* drômoises, prochains rendez-vous, communiqués et avis de l'association sur les projets en cours. Il vise d'autre part à être un site ressource, avec des dossiers fouillés pour aller plus loin. Il est alimenté dans cette optique de façon régulière, autour des quatre piliers de l'association : Sortir de la boulimie énergétique, Considérer autrement la nature, Préserver l'eau et les terres, Agir ensemble.

Important outil de réseau, il a permis d'annoncer les nombreux événements organisés par nos associations adhérentes, qui ont été fréquemment invitées à transmettre leurs calendriers tout au long de l'année.

En 2015, nous avons atteint une moyenne de 968 connexions par mois sur note site, soit un peu plus que l'an dernier. Environ 15 % des visiteurs sont revenus plusieurs fois durant l'année, un chiffre stable par rapport à 2014.

Cette année, la page « StoPub » a été particulièrement consultée. Les pages « Sortir ses terrains d'une ACCA » et « Communiqués » ont également eu une audience importante.

Mails

C'est une autre façon d'informer les adhérents : les messages électroniques synthétiques et personnalisés sont envoyés aux adhérents tout au long de cette année pour les informer de la vie de l'association : mobilisation, chantiers, réunions, manifestations, animations ...

La FRAPNA Drôme limite volontairement ses envois mails pour éviter de surcharger les adresses avec des informations qui ne seront pas lues. En 2015, 40 messages ont été envoyés. L'efficacité du support ne doit pas rendre la communication anonyme, chaque mail est adressé individuellement et toutes les réponses sont traitées une par une.

Perspectives

Dans ses orientations, l'association définit ainsi ses engagements : La FRAPNA Drôme veut sortir du «toujours plus», «toujours plus vite ». Elle veut contribuer à la construction d'une société écologique durable, mondialement solidaire, fondée sur la recherche du bonheur, la qualité des relations humaines, l'équilibre avec la nature, et le temps retrouvé.

L'ensemble des supports de communication de la FRAPNA Drôme devront continuer à poursuivre cet objectif visant à agir ensemble, à l'inverse d'une communication commerciale basée sur l'individualisme. L'écrit est prioritaire pour que toutes les actions soient partagées, transmises et durables. Il faut que tous les acteurs de la FRAPNA Drôme continue à alimenter cette mémoire.

2) Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature...

Historique

La FRAPNA Drôme poursuit son action depuis 38 ans et s'appuie sur l'initiative citoyenne. Elle est indépendante, réactive, gérée localement et porteuse d'alternatives.

Elle a délibérément fait le choix d'une organisation légère, peu onéreuse et alimentée principalement par des bénévoles coordonnés par un salarié.

Actions 2015

Ouverture : le projet de l'association est imprimé sur tous les bulletins d'adhésions et à la page 37 de tous les numéros des *épines*. Il précise le menu des actions de la FRAPNA Drôme. Chacun est invité à participer en s'inscrivant dans des rubriques à remplir au bas du formulaire d'inscription.

AG exercice 2014 : Elle s'est réunie à la MJC de Fontbarlettes, a réuni une cinquantaine de personnes qui représentaient 162 votants. Cette assemblée générale a été particulièrement importante car elle a réaffirmé son exigence de ne demander des subventions que sur le projet associatif annuel en 4 piliers et non sur des actions décidées par les financeurs. Le rapport financier a été adopté par 160 « pour » et deux abstentions. Le rapport d'activité et les orientations ont été adoptés à l'unanimité. L'AG a voté une motion pour demander l'arrêt immédiat de la centrale du Tricastin. Un compte rendu à été diffusé dans les *épines drômoises* 181 de l'été, à lire ci-dessous; tous les rapports, motions et orientations sont à disposition sur le site internet.

Conseil d'administration: 11 conseils d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des places restent disponibles, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être forte. Elle est intéressante car elle permet à tous les participants de comprendre et de participer aux décisions. C'est aussi un moment de convivialité qui se termine toujours par un repas partagé. Les dates des CA sont publiées sur le site et dans les épines, tous les adhérents sont invités à participer en se signalant au préalable.

Bureau : 45 réunions ont eu lieu chaque lundi matin, pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Les membres du bureau ont participé régulièrement avec le directeur.

Participation à l'URF : un des deux représentants de la FRAPNA Drôme désignés par le CA s'efforce de participer aux réunions du CA de l'URF.

Fête des adhérents : en 2015, il n'y a as eu de fête des adhérents. Nous espérons que des adhérents auront de nouveau l'énergie à l'organiser en 2016.

Activités valentinoises : En 2015, le jardin collectif démonstratif dans le parc des Trinitaires s'est renforcé. Les jardiniers des Trinitaires ont organisé une soupe aux jardins un dimanche à Valence sur la parcelle cultivée par les adhérents de la FRAPNA Drôme.

La gestion de l'association au quotidien: tous les coûts de la structure ont été réduits. Des bénévoles, coordonnés par le directeur, se sont répartis les tâches administratives: saisi des adhésions et des tournées des épines, traitement des mails et du courrier, facturation et paiement des factures, suivi des kiosques et des partenaires... La tâche est lourde pour tous et pour le directeur qui reste le contact des adhérents et partenaires, travaille sur le fond des dossiers et sur l'organisation administrative. Cette organisation qui s'améliore régulièrement est à enrichir et à renforcer pour être pérenne (et transmissible). La comptabilité est désormais saisie par le cabinet comptable qui établit les rapports financiers annuels et fiches de paye. Le site internet est entretenu par une salariée sur un très petit temps partiel de trois heures hebdomadaires.

Groupes locaux de Nyons, Chateauneuf-de-Galaure et Tain-Tournon : le groupe local de Tain-Tournon fonctionne régulièrement. Celui de Nyons semble vouloir se constituer en association autonome. Un nouveau groupe s'est constitué à Châteauneuf de Galaure.

Collectif des Associations Citoyennes: Depuis 2012, la FRAPNA participe aux travaux du Collectif des Associations Citoyennes. Ce collectif est né d'une prise de conscience d'associations de la dégradation dramatique de leurs conditions d'existence et d'une politique qui tend à les reléguer à un rôle de prestataires de services ou de soustraitants. Depuis, le Collectif a analysé la multitude des dangers qui menacent la vie associative: restriction du régime des subventions, multiplication des appels d'offres, effets de la RGPP, réduction dramatique des financements de l'État et des collectivités, modification du régime des subventions, pressions à la concentration et abandon des petites associations elles-mêmes.

Communication

Site: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/agir-ensemble/vie-de-l-association



Perspectives

La FRAPNA Drôme souhaite rester forte et indépendante. Grâce à la mobilisation de ses adhérents, elle ne tombera pas sous la dépendance des financements privés pour gérer des mesures compensatoires ou contribuer au verdissement de l'image des pollueurs. L'association continuera ainsi à véhiculer l'espoir d'une alternative dans un contexte de crise écologique grave. Les évolutions de l'URF vont nous obliger à nous positionner et peut être à prendre des décisions radicales si celles-ci sont en opposition avec nos orientations.

3) Participer aux commissions consultatives :

Historique

La FRAPNA est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. A ce titre, elle participe à de nombreuses commissions consultatives départementales et par conséquent fait partie de toutes les commissions locales ayant une incidence sur l'environnement. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

Actions 2015

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, CDNPS : La FRAPNA a participé aux 6 réunions de 2015.

- 27 01 2015 CDNPS Formation carrières: Modification des conditions d'exploitations Ste Liotard à Vercheny;
 Prolongation d'autorisation Ste Brun à Cornillon/Oule; Modification des conditions d'exploitations Ste DAG à Donzère.
- 10 04 2015 CDNPS Formation carrières : Remise en état Rivasi à La Batie Rolland ; Modification des conditions d'exploitation Ste Granulats de la Drôme à Les Granges Gontardes ; Changement d'exploitant Ste Budillon Rabatel à St Paul les Romans ; Modification des conditions d'exploitation et de remise en état de Ste Astic à La Roche de Glun ; Demande d'autorisation d'exploitation de la Ste Peysson à Oriol en Diois.
- 03 07 2015 CDNPS : Ouverture à l'urbanisation de secteurs situés en zone N, commune de Vaunaveys La Rochette.
- 07 10 2015 CDNPS Formation carrières: Renouvellement d'exploitation Ste Cheval à Chateaudouble
- 17 11 2015 CDNPS Formation carrières: Changement d'exploitant et modification des conditions d'exploitation de RMBTP-Bosvet à Chantemerle les Blés; Modification des conditions d'exploitation de CEMEX à Etoile; Modification des conditions d'exploitation Lafarge à Eurre.

Commission départementale de consommation des terres agricoles, CDCEA: En 2015, 4 réunions où la FRAPNA a du donner son avis sur 14 projets divers. La CDCEA a disparu au bénéfice de la CDPENAF (Commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers).

Cette Commission émet un avis sur certaines procédures susceptibles de consommer de l'espace agricole : Autorisations d'urbanisme : SCOT, PLU, Carte Communale, demande de permis de construire sur les communes soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Commission départementale d'orientation agricole, CDOA : En 20145, 1 réunion consacrée à la présentation des aides à l'agriculture.

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) : 10 réunions en 2015. Lors de ces séances 95 dossiers ont été examinés.

La consultation Du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques est obligatoire avant la prise de certains arrêtés préfectoraux. Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets matière d'installation classées et d'installations nucléaires de base, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de de l'eau et des milieux aquatiques, de protection de l'eau destinée à la consommation humaine. C'est une commission consultative et de conseil pour éclairer la décision du Préfet.

Commission Locale d'Information auprès des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin (CLIGEET) : En 2015, 2 réunions.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, CDCFS: 3 réunions en 2015.

Commissions diverses : Comités locaux de développement (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes), comités de gestion des différents sites Natura 2000...

CLIGEET du Tricastin : Commission locales d'information des installations classées

CDESI: une réunion

Comités de ligne : Ils réunissent les opérateurs, les élus, les associations et les usagers. La FRAPNA mobilise ses adhérents pour participer aux deux réunions annuelles de celui de la ligne Valence/ Luc en Diois, de Valence /Montélimar et celui de Grenoble/Valence.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur : Cette commission a pour objet d'établir la liste aux fonctions de commissaire enquêteur sous la présidence du Vice-président du Tribunal administratif de Grenoble. La commission procède à l'audition des candidats qui souhaitent être inscrit à la liste d'aptitude pour la prochaine année et s'assure que les commissaires candidats à leur réinscription remplissent toujours les conditions requises pour exercer leur mission. La commission arrête la liste des commissaires. La FRAPNA Drôme participe à cette réunion annuelle.

Comité de suivi des centres d'enfouissement techniques des Grises, de Roussas et de Chatuzange-le-Goubet : les représentants de la FRAPNA ont participé aux réunions de ces comités. CSS concernant l'installation exploitée par le SYTRAD à St-Sorlin en Valloire, Roussas (COVED), Chatuzange-le-Goubet (ONYX VEOLIA).

Communication

Voir le site de la FRAPNA: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/agir-ensemble/commissions-consultatives

Perspectives

La FRAPNA Drôme veut continuer à alimenter les commissions consultatives avec ses militants bénévoles. Ces commissions sont des lieux de débat démocratique, elles ne doivent pas être des lieux de décision entre techniciens. En 2015, l'association continuera à renforcer sa représentation. Des ateliers de préparation seront organisés afin de permettre aux adhérents de se saisir de ces dossiers et d'accompagner le représentant de la FRAPNA.

4) Utiliser les outils de la FRAPNA Drôme : petits gestes grand changement, sentinelles de l'environnement...

Historique

L'objectif de l'association réaffirmé dès son assemblée générale 2007 est de sortir d'une organisation centralisée descendante pour développer un réseau de personnes qui partent de leur besoin et de leur capacité d'action, pour aller vers une prise en compte de l'intérêt commun.

Actions 2015

La FRAPNA Drôme a souhaité étendre ce fonctionnement à tout son projet associatif. Elle a confirmé ne plus vouloir développer des services dans des logiques de marché et a revendiqué d'être un moyen pour faciliter la construction collective.

Sentinelles : la FRAPNA dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'information et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, régulièrement nous invitons le lecteur des *épines* à s'impliquer dans cette action. En 2015, plus de 100 contacts ont été pris en compte.

Objet des fiches alertes 2015 :

- Eau : rejets, projets impactant pour l'eau etc. (6)
- Air : brûlage etc. (4)
- Faune: identification d'espèce, animaux blessés, informations etc. (17)
- Atteinte au milieu : quad etc. (6)
- Réglementation : chasse, installations classées, Parc régional etc. Aménagement du territoire : Plan local d'urbanisme, constructions illicites etc. (41 fiches)
- Pollution : Décharges sauvages, pollution lumineuse, pollution visuelle etc. (20 fiches)
- Transversal: éoliennes, barrage, pollution lumineuse etc. (6 fiches)

Site

http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/agir-ensemble/outils

Perspectives

L'association continuera à encourager la population à s'indigner et à agir.

5) Relayer et encourager les initiatives locales : réseau des associations adhérentes, AMAP, jardins partagés, actions coopératives

Historique

Dans ces orientations, depuis 2007, l'association affirmait : « Les actions de la FRAPNA Drôme permettent de défendre l'intérêt général et de développer des relations entre les individus au plus près de leur territoire, avec une considération globale des enjeux planétaires. Force de propositions, nous continuerons à soutenir les actions qui vont dans le sens de nos valeurs et de nos orientations, en particulier celles initiées par nos associations fédérées ».

Actions 2015

Agenda: les associations adhérentes à la FRAPNA Drôme ont renouvelé leur adhésion en 2015. Les informations concernant les associations adhérentes ont été actualisées sur le site. Tous les trois mois, un recensement des actions à venir est fait permettant de mettre à jour l'agenda des manifestations sur le site et dans les *épines*. Une page de la revue est ouverte aux associations.

Habitat participatif: pour imaginer d'autres façons de vivre et d'habiter en ville, la FRAPNA propose depuis plusieurs années des soirées sur le thème de l'habitat participatif. Un dossier des épines a recensé les expériences drômoises. Cette publication a été suivie d'une réunion d'information en novembre 2014, rassemblant les personnes motivées

Rapport d'activité FRAPNA Drôme pour 2015- AG 25 mars 2016 – Page 31/31

par ce type de projet. Nous attendons des adhérents motivés pour organiser une telle action en 2016, car celle-ci n'a pas eu lieu en 2015.

Autres initiatives locales: La FRAPNA Drôme a participé à l'animation de la foire éco-biologique de Nyons et de Croquons Nature à St Marcel-les-Valence. Les épines auront valorisé l'activité de l'association Vatelier dans le numéro 183, à lire ci-dessous.

Semaine de l'Ecologie au quotidien : la FRAPNA a alimenté le programme de la semaine de l'Ecologie au quotidien avec une proposition d'animation sur Crest. La diffusion du programme a été assurée par un encartage dans un numéro des épines.

A qui profite votre argent ? La FRAPNA a mis en place une rencontre avec La Nef autour de l'économie participative. Un article sur le sujet est paru dans le numéro des épines 181, à lire ci-dessous.

Soirée à Minéral Spirit : Des adhérents et sympathisants grimpeurs et membres du club Minéral Spirit ont organisé une soirée autour du dérèglement climatique en partenariat avec la FRAPNA Drôme en décembre. Repas bio et discussions au pied des murs d'escalade... Lire affiche ci-dessous.

Alternatiba: les épines auront raconté l'étape d'Alternatiba à Valence. Lire fichier ci-dessous.

Démographie responsable : lors d'une rencontre au salon Primevère à Lyon, des adhérents de la FRAPNA Drôme ont pris contact avec des représentants du mouvement pour une démographie responsable. Ceux-ci ont décrit leur vision du problème démographique dans un article publié dans le numéro 181 des épines, accompagné par un dessin de Pierre Ballouhey montrant une manifestation de lapins en colère. Comment faire avancer cette réflexion localement?

Communication

Site: http://www.FRAPNA-drome.org/index.php/agir-ensemble/vie-de-l-association/associations-federees



181 A qui profite









Soirée sympa pour le votre argent.pdf climat.pdf

183 VAtelier.pdf

182 Alternatiba.pdf

181 Démographie responsable.pdf

Perspectives

La FRAPNA continuera à être une plate-forme de démarrage et d'échange pour toutes les initiatives qui vont dans le sens de nos valeurs et de nos orientations. Nous continuerons à chercher le contact et le partenariat avec ces autres organisations.